



Le quatorzième mois de salaire



....c'est ce que certains d'entre nous laissent à l'entreprise (reconnaissante ?) en ne déclarant pas leurs heures supplémentaires ! Réagissez, indignez-vous !

Déclarer ses heures supplémentaires c'est :

- Montrer que les conditions de travail sont difficiles,
- Montrer qu'il y a besoin de personnel dans certaines unités, ou agences,
- Ne pas travailler pour rien,
- Dénoncer des objectifs trop ambitieux, inappropriés,
- Protéger les emplois,
- Ne pas céder à la pression d'une hiérarchie privilégiant les « petits arrangements » en cas de dépassements d'horaires,
- Prouver que l'on est bien organisé et non le contraire,
- Remettre en cause la réduction des effectifs en agences et au siège.
- Tout simplement se faire respecter !

Mode d'emploi sous équinoxe :

- **Collaborateurs**
- **Mon temps de travail**
- **Heures supplémentaires**
- **Accès au workflow de déclaration**

Vos élus à votre écoute, n'hésitez pas !

Votre contact : cgtbpatl@gmail.com

